La jeune policière consultait les fichiers de renseignements

07/07/2012 à 12h14

C’est ce qu’on appelle une indélicatesse, voire une faute professionnelle pour cette jeune adjointe de sécurité (ADS) qui travaillait au commissariat de police. Entre le 30 décembre 2011 et le 3 janvier 2012, **Zahia N, 29 ans, embauchée depuis octobre 2010, a consulté les fichiers de renseignements des services de police en utilisant les codes des fonctionnaires.** « C’était simplement pour des raisons personnelles, a-t-elle expliqué lors de son audition. Zahia ne s’est pas présentée à l’audience de jeudi. Je n’ai jamais échangé ces renseignements contre quoi que ce soit ! » Le procureur, Claude Dérens, regrette son absence. « Une ADS doit faire preuve du plus extrême professionnalisme. Il aurait été intéressant de lui rappeler les articles du code pénal. Ce qu’elle a fait, c’est de la trahison. » Il demande 3 mois de prison avec sursis. Me Emmanuelle Weill, qui la représente, rappelle que pour une première infraction pénale, c’est lourd. « Elle a eu un parcours professionnel exemplaire depuis 2010. Elle n’avait pas l’autorisation de consulter les fichiers, elle l’a reconnu. C’était par facilité, par curiosité. D’autres l’ont fait. » Zahia a été licenciée mais il semble que l’affaire n’en est qu’à ses débuts. Elle a été condamnée à 2 mois avec sursis. Le tribunal a rejeté la demande de non-inscription au casier judiciaire.

La Dépêche